

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace  
14 mars 2025**

**AMENDEMENT - Tenir son engagement sur la  
nouvelle tarification de la restauration scolaire**

**Rapport N° CP-2025-2-8-3  
N° applicatif 11765**

**Exposé sommaire**

Dans le rapport du budget primitif 2024, dans le paragraphe consacré à la restauration scolaire, l'engagement suivant avait été pris et voté : *"Dès 2024, un nouveau cadre tarifaire sera d'ailleurs défini"*.

Dans le contexte d'explosion de la précarité alimentaire, la mise en place d'une nouvelle tarification, plus juste, plus équitable, plus solidaire est plus que jamais nécessaire.

Cet engagement n'a pas été honoré et ne figure pas dans le présent rapport.

Aussi, cet amendement propose aux élus de la Collectivité de tenir leurs engagements sur cet enjeu central.

**Amendement**

**APRES** (page 21)

*"la mixité sociale et scolaire à travers notamment la nouvelle dotation de fonctionnement pour les 25 collèges privés"*

**RAJOUTER**

*"et la mise en place en 2025 d'un nouveau cadre tarifaire"*

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Florian KOBRYN**